



## DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

CHSCTSD du mardi 9 juin 2020

La crise sanitaire a fortement impacté l'école et impactera aussi son avenir. La période de confinement a mis en évidence l'impéritie d'un ministère qui, malgré nombre de déclarations médiatiques souvent immédiatement contredites, n'a pas assuré la continuité pédagogique qu'il prônait. Le déconfinement a été l'occasion d'injonctions paradoxales qui imposaient des mesures sanitaires draconiennes tout en laissant croire que les conditions d'un retour massif à l'école étaient remplies.

De son côté, le ministre profite de cette période pour poursuivre et tenter de légitimer son projet pour une école libérale : individualisation des apprentissages renforcée par l'utilisation du numérique, resserrement des contenus sur les « fondamentaux », ouverture à un marché de l'éducation, 2S2C et « vacances apprenantes » entraînant de plus fortes inégalités territoriales et une école à plusieurs vitesses ...

La FSU exigera la fin des injonctions ministérielles et notamment l'arrêt des évaluations nationales standardisées, instrument d'une "stratégie pédagogique nationale", et mobilisera les collègues pour qu'elles ne puissent avoir lieu à la rentrée de septembre.

Alors que l'ensemble des personnels s'est pleinement engagé sur le terrain et a permis aux élèves de ne pas être tenus trop éloignés de l'école, la FSU dénonce l'école d'un seul homme et œuvre à la convergence des acteurs-trices pour une école de tou-tes pour tou-tes. C'est le sens de l'appel des *34 mesures pour un plan de sortie de crise* pour rompre avec l'école du tri social et penser l'école de demain, celle de l'accès émancipateur de toutes et tous à une culture commune, proposé aux autres partenaires syndicaux, associatifs et du monde de la recherche.

### **Droits des personnels**

La FSU demande la reprise des négociations pour obtenir une amélioration substantielle des salaires et des conditions de travail et plus largement exige l'abandon formel de la réforme des retraites et la suppression de la loi de transformation de la Fonction publique qui la met à mal. D'autant que l'importance des CHSCT a été réaffirmée, comme lieux d'interpellation, de bilan et d'expression de la souffrance des personnels.

Avec le projet de décret qui fusionne les instances de dialogue social dans la Fonction publique, les possibilités d'interpellation des CHSCT vont disparaître, réglementairement ou en pratique par la réduction de l'instance et de la représentation syndicale. De ce fait, les employeurs publics auront beau jeu de prétendre leur ignorance de situations dangereuses ou préoccupantes, par impossibilité ou difficulté accrues à les faire connaître et reconnaître en instance.

La FSU affirme son souhait d'abandonner le programme de travail fixé par le directeur général de l'administration et de la fonction publique pour partir sur d'autres bases, pour renforcer et non diluer les questions de santé, sécurité et conditions de travail, à partir d'un bilan qualitatif du fonctionnement des CHSCT prenant en compte la crise que nous traversons et les enjeux du travail dans un monde qui ne doit plus être celui qu'il a été. Nous voulons rappeler le rôle et l'utilité des CHSCT pendant la période, et les possibilités de renforcement de leurs prérogatives.

## **Direction et fonctionnement de l'école**

Dans la période actuelle, les directeurs et directrices d'école sont particulièrement sollicités et jouent encore davantage un rôle essentiel pour assurer le bon fonctionnement de l'école. Depuis de nombreuses années, la FSU a avancé des propositions concrètes pour améliorer leurs conditions de travail et mieux reconnaître la fonction. Loin de répondre de manière satisfaisante aux urgences exprimées, la proposition de loi visant à créer "une fonction de directeur d'école", dégraderait le fonctionnement de l'école et les conditions de travail de l'ensemble des personnels et contribuerait au renforcement du nouveau management public.

Le chantier ministériel à l'arrêt doit reprendre dans les meilleurs délais pour répondre véritablement aux besoins de temps, d'allègement des tâches, de formation...

Les non-dits de la communication ministérielle ont des retombées importantes sur les enseignant-e-s, et notamment sur les directeurs et directrices. Cela suffit !

Le document qui a été remis aux organisations syndicales en amont du groupe de travail du 5 juin prévoit toujours la fusion des instances, sans que les élu-e-s des nouvelles formations spécialisées aient les mêmes droits et prérogatives que celles et ceux des actuels CHSCT.

Cette fusion, nous nous y opposons, parce qu'elle n'est fondée sur aucun bilan du fonctionnement réel des CT et des CHSCT dans la Fonction publique.

Nous nous y opposons parce qu'avec elle, le directeur général transpose au public une réforme imposée au privé et pour laquelle il n'existe aucune plus-value en termes de santé au travail - sauf le recul effectif de la représentation syndicale, notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail qui restent non seulement une obligation des employeurs publics, mais surtout un droit fondamental des salarié.e.s !!!

Nous nous y opposons car elle va entraîner un recul des questions de santé, sécurité et conditions de travail, dans un monde où ces questions vont devenir de plus en plus centrales.

Comment peut-on imaginer que le dialogue social soit amélioré par la fusion de deux instances qui, aujourd'hui, travaillent sur des angles d'approche différents ?

Nous souhaitons rappeler l'importance des CHSCT. Cette instance est effectivement devenue indispensable pour enrayer la dégradation des conditions de travail des agent-e-s !